

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 11 juin 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 35 Absents : 0 Pouvoirs : 2 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 123/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le onze juin à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contamine-Sarzin, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 05 Juin 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Messieurs Gilles PASCAL donne son pouvoir à Carole BRETON, Pascal COULLOUX donne son pouvoir à Christian VERMELLE.</p> <p>Absents : /</p> <p>Madame Carole BRETON est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : ASSOCIATIONS – Subvention au bénéfice de l'association « Société d'économie Montagnarde de l'AIN ».

Vu l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône,

Vu la délibération n° CC 24/2019 du 12 Mars 2019 portant modification n°4 des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière de tourisme et de loisirs et notamment en matière d'entretien, fonctionnement et gestion de l'espace naturel de Sur Lyand sise à Corbonod, dont l'objet est d'exercer des actions sur le périmètre communautaire ».

Considérant que l'association « Société d'économie montagnarde de l'Ain » agit localement sur le territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Considérant que l'association apporte un soutien à la collectivité dans la défense du pastoralisme et l'entretien des espaces en zone de Montagne, ainsi que la mise en valeur de nos espaces agricoles et pastorales.

Le Président propose au Conseil communautaire de participer au financement de l'association « Société d'économie Montagnarde de l'Ain » au titre de ses actions d'aide à l'aménagement des

espaces naturels. Il demande au Conseil de soutenir financièrement l'association à hauteur de 1500 € pour l'exercice 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCORDE une subvention de 1500 € à l'association « Société d'économie Montagnarde de l'Ain » au titre de l'exercice 2019.

NOTIFIE la présente délibération à l'association « Société d'économie Montagnarde de l'Ain »
DIT que ces crédits ont été prévus au budget primitif du budget général 2019, compte 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.